



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 10975

Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes émises par le bureau de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime quant aux conséquences des accords du GATT. Leur signature est intervenue sans qu'il y ait d'avancee suffisante par rapport au compromis de Blair House, et il déplore l'attitude du Gouvernement qui, malgré ses promesses, n'a pas réussi à préserver l'agriculture et ses emplois. En conséquence, il lui demande quelles dispositions européennes et nationales ont été prises pour compenser les pertes qui résulteront de ces accords et si une nouvelle loi d'orientation agricole définissant les missions de l'agriculture et des agriculteurs au sein d'un monde rural dynamique pourra voir le jour.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le contenu des accords du GATT et leurs enjeux pour la France agricole ont fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ils ont permis aussi d'affirmer la double vocation de l'agriculture française, à savoir : performances sur les marchés extérieurs et gestion du territoire rural. Aussi la loi de modernisation de l'agriculture a-t-elle été adoptée le 1er février 1995 en reprenant ces objectifs et en les déclinant sous forme de mesures concrètes. Celles-ci sont désormais entrées en vigueur, pour les plus importantes, avec la parution des décrets d'application. Surtout, la charte nationale pour l'installation des jeunes agriculteurs a été signée le 6 novembre dernier et traduit un nouvel effort collectif en faveur de l'installation et du monde rural en général.

Données clés

Auteur : [M. Bateux Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10975

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 558

Réponse publiée le : 19 février 1996, page 891